

Document	Date :	22/03/2021
	Version :	2
	État :	En cours
	Validé	X

Objet	Réunion d'échange
Date	Mercredi 17 mars 2021
Lieu	1 place Dolgellau à Guérande (salle Sissable/Rostu)

Présent·e·s

Par ordre alphabétique :

CAVALIN Yann (antenne de Place Au Vélo Estuaire sur Batz-sur-mer et Le Pouliguen)

LEBRETON Emmanuel (Cap Atlantique)

QUEMARD Pierre-André (ASPEN)

REVAULT Gwendal (Place Au Vélo Guérande)

Excusé·e·s

DECOS, La Baule à vélo

Secrétaire de séance

REVAULT Gwendal (pour PAV Guérande)

1. Acteurs institutionnels

Niveau communal :

Compétence voirie (dont pistes et bandes cyclables) sous la responsabilité des communes

Contacts pour Guérande :

- Frédéric DUNET, adjoint en charge des Travaux, des Espaces Verts et des Mobilités Douces
- Jean-Philippe VISSE, Directeur des Services Techniques

Niveau intercommunal :

Cap Atlantique dispose d'un schéma directeur vélo validé par la préfecture lui permettant d'intervenir sur les aménagements cyclables.

Pour VélOcéan, Cap Atlantique s'occupe de l'entretien (nettoyage, taille...).

Contacts :

- Franck LOUVRIER, maire de La Baule, élu en charge du tourisme (dont le vélo)
- Pascal PUISAY, maire de Pénestin, élu en charge de l'énergie, des transports et de la mobilité multimodale
- Frédéric DUNET

Niveau départemental :

Gestion des routes départementales hors agglomération.

Pour VélOcéan, le CD de Loire-Atlantique s'occupe de l'infrastructure, de la chaussée et de la signalisation.

Contact : Demandesdavis.DI-DA-BassinStNazaire@loire-atlantique.fr

Quid fait quoi ?

- Les limites d'intervention de chaque acteur financeur sont établies en fonction de chaque projet.
- Le maître d'ouvrage fait (ou fait faire) les travaux et paie la facture.

2. Signalisation d'un problème

Modèle de fiche à remplir :

cf. formulaire disponible sur le site internet de Place Au Vélo Guérande (rubrique « Aménagement du territoire »)

S'appuyer sur la loi LOME, sur les documents du CEREMA.

Pour information sur la priorité des cyclistes longeant un axe et donc ayant la priorité sur les axes perpendiculaires :

- Décret du 30 juillet 2008 modifiant l'article R415-3 de l'article 8 du code de la route : « *Il [tout conducteur] doit céder le passage aux cycles et cyclomoteurs circulant dans les deux sens sur les pistes cyclables qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager.* »
- Article R415-14 : « *Pour l'application de toutes les règles de priorité, une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police* »

3. Projets à l'étude

VélOcéan :

- Nouveau tracé proposé au département pour que VélOcéan suive le trait de côte entre Saint-Nazaire et Le Croisic afin que les touristes voient la mer ;
- Nouvelle liaison entre la gare du Pouliguen et Guérande en passant par Léniphen et Saillé (scénario offrant un tracé direct et roulant utilisable pour des déplacements utilitaires) ;
- Passage sous le Route Bleue à Bissin avec scénario réduisant à une voie la circulation automobile sur une cinquantaine de mètres ;
- Requalification entre La Turballe et Piriac-sur-mer par la route côtière.

Liaison Guérande – Saint-Nazaire :

- Nouveau tronçon à venir entre VélOcéan avec un départ du chenil (ancien poste de garde-barrière ferroviaire), un itinéraire rectiligne le long de la Route bleue côté sud pour rejoindre Kerquessaud.
- Autres tronçons à construire au fil des prochaines années.

Liaison La Baule – Saint-André-des-Eaux – Saint-Lyphard

Autres points à voir sur le diaporama de Cap Atlantique.